

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : AVALLET Michèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline), DELAY Jean-Louis (donne pouvoir à GAS Marcel),

Date de la convocation : 24 mars 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

07 AVR. 2017

Objet de la délibération : Indemnités élus

Suite à la mise en place du dispositif de PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), l'indice terminal de la fonction servant de base au calcul des indemnités de fonction a augmenté de 1015 à 1022.

Cette évolution était applicable au 01/01/2017. Une nouvelle évolution est prévue au 01/01/2018, faisant passer l'indice à 1028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide, avec effet au 01/01/2017 :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- de transmettre au représentant de l'Etat, la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 30 mars 2017

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

